

TARIFS 2024 - 2025 Formations initiales scolaires

Lycée Agricole

Mise à disposition de votre facture annuelle dès fin septembre 2024 sur votre espace École Directe
Prélèvement sur 10 mois, 1^{ère} mensualité le 10 octobre.

Contribution Famille Annuelle

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction des tarifs, obligation de transmettre l'avis de situation déclarative à l'Impôt 2024 sur les revenus 2023 avant le 30/06/24 ou l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 au plus tard le 10/09/2024		Revenu fiscal / nb de part de 0 € à 14 000 €	Revenu fiscal / nb de part de 14 001 € à 16 800 €	Revenu fiscal / nb de part > 16 801 €
Externe		719 €	770 €	808 €
Demi-Pensionnaire	DP 3 (3 jours par semaine)	1 386 €	1 437 €	1 475 €
	DP 4 (4 jours par semaine)	1 608 €	1 659 €	1 697 €
	DP 5 (5 jours par semaine)	1 831 €	1 882 €	1 920 €
Interne (possibilité d'arriver le dimanche soir cout supplémentaire : 200 €)		3 923 €	4 061 €	4 163 €
Cotisations obligatoires (a)		115 €	115 €	115 €
Cotisations Facultatives (demande du retrait possible avant le 31 octobre)		25 €	25 €	25 €
Droit d'inscription (non remboursable après le 15/08/24)		Externe ou DP 120 € Interne 200 €	Externe ou DP 120 € Interne 200 €	Externe ou DP 120 € Interne 200 €

(a) Montant estimatif

Absences de l'élève

Périodes de stages et/ou d'examens	Une réduction de 3 semaines est prise en compte dans le tarif de restauration. Les stages supérieurs à 3 semaines feront l'objet d'une régularisation sur la restauration
Absence dûment justifiée d'une durée supérieure à une semaine	Une réduction sur la restauration uniquement sera accordée sur justificatif
Départ anticipé	En cas de départ anticipé en cours d'année, tout mois commencé reste dû

Réduction pour 2 enfants sur la scolarité	Réduction pour 3 et+ sur la scolarité
- 10% pour les externes	- 20% pour les externes
- 20% pour les demi-pensionnaires	- 40% pour les demi-pensionnaires
- 30% pour les internes	- 60% pour les internes

La restauration : demi-pensionnaire, interne ou externe

Le choix du régime doit être validé avant le 13 septembre 2024

Il est possible de changer de régime, **une seule fois** dans l'année, en envoyant la demande par mail : compta.familles@institutlemonnier.fr
en indiquant les journées où les repas seront pris
Le changement est effectif le 1^{er} jour du mois suivant.

Un externe peut occasionnellement prendre son repas au prix de 7,50 €

La carte self doit être créditée sur votre espace Ecole directe